Avis de convocation / avis de réunion

ASIA PACIFIC PERFORMANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 50.269
(la « SICAV »)

Avis aux actionnaires.

Les actionnaires des classes A EUR (LU0254972101) et B USD (LU0254973091) de la SICAV (ci-après les « Classes d'actions ») sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a pris la décision le 29 juin 2021, de liquider ces Classes d'actions avec effet au 14 juillet 2021.

Cette décision de liquidation est motivée par le fait que les actifs nets de chacune de ces Classes d'actions ont fortement diminués et sont descendus en dessous d'un montant minimum nécessaire pour assurer une gestion efficace du portefeuille.

En conséquence de cette décision toutes les actions en circulation de ces Classes d'actions seront rachetées obligatoirement à la valeur nette d'inventaire datée du 14 juillet 2021 et les actionnaires de ces Classes d'actions recevront le paiement du rachat aussitôt que possible après la date de liquidation.

La présente décision de liquidation entraîne aussi automatiquement la suspension des souscriptions dans ces Classes d'actions à dater de ce jour.

Les actionnaires des Classes d'actions peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, sur base de la valeur nette d'inventaire applicable et ce jusqu'à la date de la liquidation .

Les frais relatifs à la liquidation des Classes d'actions ont été estimés et ont été provisionnés dans ses comptes.

Les actifs sous-jacents de ces Classes d'actions seront liquidés dans le meilleur intérêt des actionnaires et ces derniers seront remboursés de leurs actions en fonction de ces réalisations. Aussi, le cas échéant, le portefeuille du Compartiment pourra être partiellement ou entièrement désinvesti de telle manière à ne plus respecter son objectif, sa politique d'investissement et ses limitations de placement et répartition des risques en vue de sa liquidation.

Tout produit de liquidation qui n'aura pu être distribué à la date de la clôture de la liquidation du Compartiment sera conservé par la Banque Dépositaire de la SICAV pendant une période de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation. Le produit de liquidation qui n'aura pu être remis aux actionnaires à la fin de cette période sera alors transféré à et conservé par la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Le 5 juillet 2021
Le Conseil d'Administration.